LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS SUR L'ÉNERGIE À BRUXELLES

# energuide.be



#### **AU SOMMAIRE**

Le monoxyde de carbone, tueur en toutes saisons

Les prix de l'énergie baissent... mais pas ma facture ?!

Partager l'énergie localement, c'est désormais possible à Bruxelles

DOSSIER

L'énergie sola la rançon du succès



#### Notre mission évolue, et nous restons à l'écoute de vos besoins

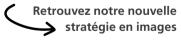
Le secteur de l'énergie change et un nouveau paysage énergétique se dessine. Un paysage où la production se réinvente, où les réseaux se digitalisent et où vous êtes amenés à devenir de véritables acteurs de votre consommation d'énergie, pour l'environnement, et pour votre portefeuille!

Vous informer pour vous aider à consommer moins d'énergie et de façon plus réfléchie, c'est la mission d'Energuide : au travers des conseils proposés dans ce magazine et dans la newsletter envoyée chaque mois, à plus de 69 400 inscrits ; sur son site web regroupant près de 300 questions-réponses et des dossiers thématiques.

Derrière Energuide, il y a Sibelga. Le gestionnaire de réseau de distribution pour le gaz et l'électricité à Bruxelles vous garantit un accès fiable et de qualité à l'énergie ; il vous

apporte le gaz et l'électricité à la maison... Mais pas que ! Notre entreprise s'adapte, multiplie ses services (en matière de mobilité électrique, de partage d'énergie, de comptage intelligent, etc.) et fait constamment évoluer ses infrastructures et sa stratégie pour répondre aux nouveaux besoins liés

et sa stratégie pour répondre aux nouveaux besoins liés à la transition énergétique et à vos besoins, afin de rendre cette transition accessible et abordable pour tous.





#### Sibelga protège vos données

Le GDPR (General Data Protection Regulation),

réglementation européenne entrée en vigueur le 25/05/2018, fixe les règles en matière de protection des données à caractère personnel. Chez Sibelga, nous attachons une importance particulière à la protection de vos données.

Consultez notre politique en la matière, sur sibelga.be/fr/privacy



Chaque mois, les Bruxellois reçoivent la visite de releveurs de compteurs. Est-ce bientôt le tour de votre commune ? Jetez un œil sur ce calendrier. Après le relevé, Sibelga

transmet vos index à votre fournisseur d'énergie pour établir votre facture annuelle de consommation.

Retrouvez aussi un aperçu complet du calendrier des relevés ainsi qu'une recherche par rue sur : sibelga.be

#### Calendrier de nos visites

○ | MAI 2023

**1170** Watermael-Boitsfort **1030** Schaerbeek (partie 1)

JUIN 2023

1200 Woluwe-Saint-Lambert1083 Ganshoren1150 Woluwe-Saint-Pierre

**JUILLET 2023** 

**1080** Molenbeek-Saint-Jean (partie 2) **1030** Schaerbeek (partie 2)

△ AOÛT 2023

**1080** Molenbeek-Saint-Jean (partie 3) **1040** Etterbeek

SEPTEMBRE 2023

1050 Ixelles

OCTOBRE 2023

1130 Haren1020 Laeken1120 Neder-Over-Heembeek

**1070** Anderlecht (partie 2)

NOVEMBRE 2023

**1180** Uccle

DÉCEMBRE 2023

1060 Saint-Gilles

## Découvrez Electrify.brussels

La Région a pour ambition d'accélérer la transition vers une mobilité à basses émissions, entre autres grâce au déploiement, sur son territoire, d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles à tous. Le site trilingue electrify.brussels, propose une carte des bornes de recharge de la Région, avec leur puissance et leur disponibilité en temps réel. Cette carte est mise à jour suivant l'installation progressive des 22 000 bornes prévues pour 2035. Il regroupe les informations utiles sur les manières de recharger, les tarifs en vigueur, les vitesses de recharge ; propose des guides sur l'installation de bornes dans une habitation, copropriété ou en entreprise ; et vous donne un aperçu des aides fédérales et régionales, si vous souhaitez passer à l'électrique.

Pour savoir si une borne sera bientôt placée près de chez vous, c'est par ici!



#### Sibelga, Top Employer pour la 12<sup>e</sup> année consécutive

Depuis 30 ans, le Top Employers Institute a mis en place un programme de certification qui permet aux organisations de s'évaluer et d'améliorer leur environnement de travail. Dans 123 pays, 1 857 organisations ont ainsi été certifiées pour leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines, de conditions de travail, d'opportunités de développement professionnel et de culture d'entreprise. Ce qui a évidemment un impact positif direct sur la vie quotidienne de 9 millions de collaborateurs. Cette année encore, Sibelga fait partie des entreprises belges qui s'engagent pour la qualité de l'environnement et des conditions de travail.

Envie de nous rejoindre ? Sibelga engage ! Consultez notre page « jobs » : sibelga.be/fr/jobs

#### Coincé dans un embouteillage ? Et si vous écoutiez Mobcast ?

Le temps passé en voiture, à vélo ou dans les transports publics peut devenir un moment précieux pour découvrir, apprendre ou se détendre. Bruxelles Mobilité vous propose son « Mobcast », de petites capsules audios de 7 à 15 minutes pour s'informer sur la mobilité à Bruxelles. Au menu : de l'humour, des infos inédites, les coulisses, des rencontres, le backstage des chantiers et travaux, etc.

Abonnez-vous via votre compte d'écoute en ligne préféré, pour y accéder.

Pour découvrir la collection complète et vous abonner à Mobcast, visitez la page







On en parle toujours en hiver, mais le monoxyde de carbone (CO), le tueur silencieux, sévit aussi en été. En particulier dans les caravanes et les camping-cars.

« Situation classique : les gens font un barbecue, il se met à pleuvoir et on rentre le barbecue dans le garage, volet grand ouvert. Mais ça ne suffit pas, il n'y a pas de renouvellement d'air et les personnes sont intoxiquées », témoigne Walter Derieuw, le porte-parole des pompiers de Bruxelles.

Autre plaisir d'été : la caravane. C'est un espace restreint, étanche par nécessité, mal ventilé. On s'y serre parfois nombreux pour dormir et le chauffage d'appoint à combustion est une source possible de CO s'il est défectueux. Un chauffage électrique, par contre, ne présente aucun danger de CO.

#### **NE CONFONDEZ PAS CO ET CO,**

Quand des personnes sont nombreuses dans un endroit fermé, leur respiration provoque la formation de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), un gaz non toxique, mais qui peut donner mal à la tête ou rendre somnolent. En très grandes quantités, il peut asphyxier les occupants, uniquement s'il prend la place de l'oxygène dans l'air, ce qui est rare. Le CO (monoxyde de carbone) en revanche est toxique à

très faible dose : il se fixe sur les globules rouges du sang et les empêche de transporter l'oxygène jusqu'à notre cerveau. Le coma puis la mort peuvent survenir rapidement. Le CO est indétectable par les sens, il n'a ni couleur ni odeur. Il provient d'un appareil qui brûle incomplètement le combustible, quel qu'il soit. Tout appareil à gaz qui produit une flamme jaune et non bleue est suspect.

#### VENTILATION ET ENTRETIEN : CLÉS DE LA SÉCURITÉ !

Les intoxications sont plus nombreuses en hiver, parce que les locaux sont calfeutrés, les fenêtres fermées et que parfois les conduits d'évacuation des gaz brûlés tirent moins bien. Mais ces conditions peuvent aussi se présenter en été: un appareil défectueux peut émettre du CO dans le local qui, s'il est mal ventilé, devient un piège mortel. « Avec les primes RENOLUTION, on peut plus facilement remplacer un appareil ancien », rappelle Walter Derieuw.

Entretenir tous les appareils de chauffe et leur cheminée, quelle que soit leur source d'énergie est primordial. La fin de l'été sera certainement le bon moment pour le faire : les professionnels ne sont pas encore surchargés par les entretiens de dernière minute.

Il sera important de vérifier également si certains animaux n'ont pas temporairement élu domicile dans les conduits de cheminée en les obstruant.

#### LA SOLUTION : DÉTECTER À TEMPS !

Un détecteur de CO peut sauver des vies pour une somme dérisoire : de 25 à 50 € pour un modèle sur piles, environ 75 € pour les modèles filaires, connectés à une centrale d'alarme. Vérifiez toutefois la mention EN-50291-1 sur l'étiquette. Idéalement, il faut installer un tel détecteur dans tout local où se trouve un appareil à combustion (chauffe-bain, chaudière, cuisinière, poêle, etc.) et un dans les pièces où dorment des occupants. Plus un autre dans la pièce de vie principale. Dernier conseil : notez la date de péremption du détecteur sur sa face avant.

## Que faire en cas d'alarme?

Si le détecteur
de CO sonne ou si
vous soupçonnez
une intoxication au CO, ouvrez
portes et fenêtres et sortez
le plus vite possible. Appelez
ensuite le numéro de secours
112 et expliquez votre situation.



Début 2023, les prix de l'énergie ont baissé par rapport à l'explosion d'août 2022. « Pourquoi ma facture ne diminue pas ? », vous demandez-vous.

Votre facture va baisser, rassurez-vous, mais il faudra patienter. Cela est dû au mode de facturation de votre énergie.

Le prix de l'énergie varie à chaque minute sur les marchés internationaux. Alors comment les fournisseurs peuvent-ils savoir à quel prix était l'énergie au moment où vous la consommiez ? Ils ne peuvent pas le savoir. Pour le calcul de votre facture, ils se basent donc sur des statistiques : on sait par exemple que les clients consomment différemment en semaine et le week-end, le jour et la nuit ou selon les saisons.

#### UNE FOIS PAR AN, ON FAIT LES COMPTES

Quand il établit votre facture de régularisation, votre fournisseur additionne des pourcentages variables selon les mois ou les trimestres (voir l'exemple) et déduit vos acomptes déjà payés. Si le prix de l'énergie a baissé en cours d'année sur les marchés internationaux, vous en profitez également. Quand ?

Cela dépend du moment où vous recevez habituellement votre facture annuelle. En tout cas, soyez certain que vous payez le juste prix, selon votre contrat. Avec une indexation trimestrielle vous profitez moins vite des baisses, mais vous êtes protégé plus longtemps des hausses qu'avec une indexation mensuelle. L'idéal est évidemment un tarif fixe et bas, mais il est devenu moins fréquent pour les nouveaux contrats.

#### Prenons un exemple

Selon les statistiques, en 2022, les particuliers ont consommé en moyenne 18,2 % de tout leur gaz en janvier et seulement 1,3 % en juillet. Les consommations de gaz et d'électricité sont ainsi réparties en pourcentages sur toute l'année selon un « profil ».

Exemple: vous consommez 15 000 kWh de gaz naturel/an, avec un contrat variable à indexation trimestrielle

\* Real Load Profile (RLP): profils de consommation identiques pour tous les fournisseurs d'énergie et basés sur les profils réellement déterminés d'un groupe de consommateurs

#### Répartition de votre consommation



#### Vous payerez:

- 6 990 kWh au tarif du 1er trimestre
- 1 755 kWh, 780 kWh et 5 460 kWh respectivement aux tarifs des 3 trimestres suivants.

C'est le même principe si votre indexation est mensuelle. Les fournisseurs calculent ces pourcentages selon les règles fixées par Synergrid, la Fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz, et sous la surveillance des régulateurs : la CWaPE (en Wallonie), la VREG (en Flandre), BRUGEL (à Bruxelles) et la CREG (au niveau fédéral).

# L'énergie solaire : la rançon du succès

Les installations photovoltaïques sont rentables, même sans primes, même sans certificats verts. Et devant leur succès, la difficulté actuelle n'est plus de les financer mais de trouver un installateur disponible dans un délai raisonnable.

Si vous craignez avoir raté la « belle époque » des primes généreuses et des multiples certificats verts pour votre projet d'installation photovoltaïque, ne vous désolez pas. En effet, ces aides ont existé pour soutenir les consommateurs quand cette technologie était encore chère. Mais le développement rapide du photovoltaïque a fait baisser les coûts de fabrication. Aujourd'hui, une installation coûte 4 à 5 fois moins qu'il y a 10 ans. Et elle se rentabilise plus rapidement du fait du prix actuel de l'électricité.

#### Quelle puissance installer?

- Dimensionnez votre installation pour qu'elle couvre vos besoins annuels (voir sur votre facture de régularisation).
   À Bruxelles, un ménage moyen consomme 2 500 kWh par an.
- Si le toit n'est pas assez grand, placez autant de panneaux que possible, ce sera déjà rentable.
- Les panneaux sont plus puissants et il faut donc en placer moins qu'avant pour produire une même quantité d'électricité. Leur puissance est passée de 300-330 Wc en 2021 à plus de 400 Wc en 2023.



# Quel est le potentiel solaire de mon toit ?

La carte solaire de la Région de Bruxelles-Capitale vous répond en un clic. Pointez votre toiture sur la photo satellite - ou tapez votre adresse -, vous recevez immédiatement :

- sa surface en m<sup>2</sup>
- le nombre de panneaux qu'on peut y installer
- le prix moyen de l'installation
- le gain estimé sur la facture d'électricité en 10 ans
- le gain estimé en certificats verts en 10 ans
- un rapport complet à télécharger





#### Quel bénéfice espérer ?

- 1. Vous économisez sur votre facture en consommant au maximum votre propre électricité.
- 2. L'électricité que vous produisez en excès, injectée sur le réseau, vous est payée par votre fournisseur par déduction sur votre facture de consommation. Votre électricité est valorisée au « tarif d'injection » (environ 0,20 €/kWh tout compris), plus bas que celui auquel vous achetez l'électricité (en moyenne 0,45 €/kWh – chiffres CREG de février 2023).
  - À Bruxelles, pour tous les kWh produits (que vous les ayez consommés ou injectés sur le réseau), vous recevez pour une nouvelle installation des certificats verts valant entre 65 et 95 €, pendant les 10 premières années de votre installation.
    - > Pour une nouvelle installation d'une puissance inférieure ou égale à 5 kWc : 1,9 CV par 1 000 kWh produits.
    - > Pour une nouvelle installation d'une puissance supérieure à 5 kWc : 1,8 CV par 1 000 kWh produits.

# Pourquoi ai-je intérêt à autoconsommer au maximum ?

Simplement parce que le **kWh d'électricité que vous achetez à votre fournisseur coûte plus cher** que celui qu'il vous rembourse quand vous l'injectez sur le réseau. En clair : mieux vaut consommer votre propre électricité quand elle est disponible – au moment où vous la produisez – plutôt que de la « vendre » à bas prix et d'en acheter au réseau, quand vous en aurez besoin.

Pour cela, oubliez les habitudes « tarif de jour/tarif de nuit/tarif de week-end ». Il vaut mieux consommer en milieu de journée, surtout si l'ensoleillement est fort. Des programmateurs horaires, une régulation automatique centralisée et le compteur intelligent vous seront utiles pour consommer au bon moment.

Autre raison, le tarif capacitaire : la façon de facturer l'électricité va évoluer. Dans l'avenir, vous devrez payer un supplément si vous avez un « pic » de consommation en cours de journée. Ce système est déjà d'application en Flandre. Il faudra donc éviter de faire fonctionner les gros appareils tous ensemble. En attendant, mieux vaut prendre déjà de nouvelles habitudes.



# Quel budget prévoir ?

Comptez entre 1 500 et 1 750 € par kWc installé. Si vous ne pouvez pas investir vous-même, les banques ont souvent des conditions intéressantes pour les investissements énergétiques.



# Autoconsommer via la batterie : solution (pas encore) idéale

Une batterie domestique permet de stocker l'électricité solaire produite en milieu de journée par les panneaux, pour la consommer le soir et la nuit. Elle évite donc de prélever l'électricité du réseau. En pratique, le coût d'une batterie et de l'onduleur spécial qu'elle réclame rend l'opération peu rentable. Tout changera quand le prix des batteries diminuera.

#### Pourquoi payer un supplément à mon fournisseur d'électricité ?

Les prosumers (consommateurs qui produisent leur propre électricité) sont de plus en plus nombreux. Les jours de grand soleil, ils injectent de grandes quantités d'électricité excédentaire sur le réseau, ce qui risque de le déséquilibrer. En effet, sur le réseau, la quantité injectée doit toujours être égale à celle utilisée. Votre fournisseur d'énergie doit s'engager auprès du gestionnaire de réseau Elia sur les quantités précises d'électricité qu'il prévoit d'acheter. Quand ses clients prosumers réinjectent en masse leurs surproductions non prévues, le gestionnaire de réseau lui facture des frais supplémentaires... que votre fournisseur peut décider de répercuter sur votre facture.

Ces « suppléments d'équilibrage » servent à rémunérer des centrales de production d'électricité et des gros consommateurs qui acceptent de réduire ou d'augmenter les uns leur production, les autres leur consommation, afin de garder, à tout moment, le réseau en équilibre.

Le supplément est calculé d'après la puissance de votre onduleur en kVA. Selon les fournisseurs, il peut varier de 70 à 180 € par an et par kVA. Pour une installation classique avec un onduleur de 4 kVA, le supplément sur votre facture peut donc s'élever de 280 à 720 €! Pour l'éviter, il est toujours possible de changer de fournisseur, du moins actuellement. Car cette pratique risque de se généraliser à tous les fournisseurs.

#### En savoir plus

Rendez-vous sur sibelga.be







# Produire votre énergie verte en 10 étapes



Demandez un devis à un installateur photovoltaïque



Demandez déjà **rendez-vous** à Sibelga pour le placement d'un **compteur intelligent** obligatoire (installation de moins de 5 kVA) ou



Demandez l'accord de principe préalable de Sibelga pour une installation de plus de 5 kVA



Faites **réaliser votre installation** photovoltaïque : panneaux, onduleur, compteur vert



Faites **réceptionner** votre installation photovoltaïque par un organisme agréé



Sibelga installe votre nouveau **compteur intelligent bidirectionnel** ou active à distance la fonction bidirectionnelle sur votre compteur numérique existant



Sibelga vous envoie automatiquement l'attestation du compteur bidirectionnel qui vous donne le droit d'injecter sur le réseau et de recevoir des certificats verts



Faites **vérifier la conformité** de votre compteur vert par un organisme agréé



Recevez vos **codes d'accès** aux deux sites web qui vous permettent d'encoder vos index et d'accéder à vos certificats verts



Produisez votre électricité et vendez vos certificats verts

#### L'AVIS DE TEST-ACHATS

# Le tiers investisseur : pourquoi pas... mais pas n'importe comment

S'équiper en photovoltaïque sans devoir investir, c'est la promesse faite aux particuliers par les entreprises de tiers investissement. Que faut-il en penser ? Réponse avec Olivier Lesage, ingénieur, expert en efficacité énergétique chez Test-Achats.

eur:
nais
ment
r investir, c'est
s entreprises de tiers

Olivier Lesage

Test-Achats

Le principe financier du tiers investisseur n'a rien de nouveau ni de suspect : il existe depuis des dizaines d'années dans l'industrie. Son mécanisme est simple : l'investisseur paie pour vous et se rembourse avec les économies que son investissement vous permet de réaliser et que vous lui transférez. Vos dépenses sont donc inchangées, le temps du contrat. À la fin de l'opération, l'investissement vous appartient et les économies sont désormais pour vous seul.

« C'est un des premiers points à vérifier sur le contrat », épingle Olivier Lesage. « Un vrai tiers investisseur prend le risque technique et financier à votre place. Il s'endette pour vous, vous ne vous engagez à aucun emprunt, et il reste propriétaire de l'installation jusqu'à la fin du contrat. C'est seulement à la fin que vous devenez propriétaire des panneaux. D'où ma deuxième remarque : quelle est la durée du contrat proposé : 10, 15, 20 ans ? L'idéal est le plus court car il faut réaliser qu'on se lie pour longtemps. Pendant tout ce temps, il peut se passer beaucoup de choses. Alors que dit le contrat en cas de faillite du tiers investisseur ? Et si vous vendez votre maison ? Tout cela doit être prévu. »

#### Que faire en cas de panne ?

« C'est votre responsabilité de le signaler à temps car la rentabilité pour le tiers investisseur dépend de la production des panneaux et des certificats verts obtenus. De toute façon, une entreprise sérieuse installera un monitoring à distance de l'installation. Les réparations sont à la charge du tiers investisseur. Si vous devenez propriétaire après 10 ans, votre onduleur peut arriver au même moment en fin de vie, c'est normal. À ce moment, son remplacement sera à votre charge. »

# Qui bénéficie de l'électricité en excès injectée sur le réseau ?

« Excellente question... dont la réponse doit se trouver noir sur blanc dans le contrat ! »

#### Alors à recommander?

« Oui, mais seulement si on ne veut ou ne peut pas dépenser un euro. Dans le cas contraire, investir des fonds propres ou réaliser un emprunt bancaire à taux favorable devrait permettre de gagner plus. En effet, en recourant au tiers investisseur, on lui cède pendant des années une partie des revenus du photovoltaïque, au lieu d'en profiter soi-même tout de suite. Sur la durée, il arrive de payer finalement son installation jusqu'au double du prix, même si on ne débourse rien au quotidien. »





# Partager l'énergie localement, c'est désormais possible à Bruxelles

« Mes panneaux photovoltaïques produisent trop d'électricité en été, mon voisin n'a pas d'installation de production... et si je lui revendais mon électricité en excès ? ». Ce scénario, autrefois impossible sur le plan technique et réglementaire est désormais ouvert à tous à Bruxelles.

Produire et consommer localement des légumes, des fournitures, des services, c'est du bon sens! Et l'énergie?

Le principe, c'est de partager entre voisins une énergie renouvelable produite localement, explique Daphné Benzennou, Market Evolution manager chez Sibelga. Cela peut s'organiser de trois manières différentes. Soit deux voisins coopèrent, et c'est le partage de « pair à pair » ; soit un logement collectif est équipé de panneaux solaires sur le toit (ou d'une cogénération) et tous les occupants peuvent profiter de l'électricité produite – sans obligation ; soit le partage concerne des personnes dans des bâtiments différents du même quartier. On parle alors de « communauté d'énergie ». Typiquement, c'est le cas d'une école équipée de panneaux photovoltaïques, qui produisent le plus d'énergie justement aux périodes où l'école est fermée.

#### **QUEL EST L'AVANTAGE DE PARTAGER L'ÉNERGIE?**

produit trop d'électricité la vend à un

Il est pour toutes les parties : celui qui

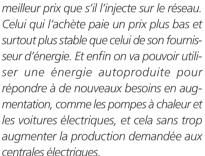
Celui qui l'achète paie un prix plus bas et surtout plus stable que celui de son fournisseur d'énergie. Et enfin on va pouvoir utiliser une énergie autoproduite pour répondre à de nouveaux besoins en augmentation, comme les pompes à chaleur et les voitures électriques, et cela sans trop augmenter la production demandée aux centrales électriques.

#### L'ACHETEUR DE COURANT RECOIT **DONC DEUX FACTURES?**

Oui, l'une de son fournisseur habituel et l'autre de sa communauté d'énergie.

#### **MAIS QUI CALCULE ET ORGANISE TOUT CELA?**

C'est nous, chez Sibelga: nous installons d'abord gratuitement des compteurs intelligents chez les participants. C'est indispensable pour savoir qui produit, qui consomme, quand et combien. Tous les quarts d'heure, le compteur mesure ces flux et nous transmet les données. Nous pouvons alors calculer à combien s'élève la part de chacun,





vendeurs et acheteurs. Nous ajoutons les frais d'utilisation du réseau. Mais au sein d'un même immeuble, les consommateurs ne paient plus que les taxes et les frais de comptage, l'utilisation du réseau est gratuite pour eux. Et l'utilisation du réseau est facturée avec une réduction de 50 % entre voisins raccordés à la même cabine.

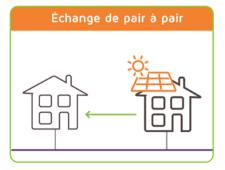
#### SIBELGA ENVOIE LA FACTURE **AUX CONSOMMATEURS?**

Non, nous faisons les comptes pour tout le monde et nous facturons les frais de réseau à l'un des producteurs désignés par les membres de la communauté. Ensuite, ce dernier ou une entreprise tierce désignée par la communauté, facture à chacun sa part en y ajoutant les frais de réseau.



#### PAR QUOI COMMENCER?

- Visionnez la vidéo sur : sibelga.be/partage-energie
- Vous êtes intéressé ? Demandez l'aide du facilitateur de la Région bruxelloise : environnement.brussels







#### Consultez le pollumètre de Bruxelles-Environnement

Cet outil vous informe sur la qualité de l'air à Bruxelles heure par heure. Il a été mis à jour pour tenir compte des nouveaux seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Sur une échelle de 1 à 10, les niveaux 1 à 5 indiquent une qualité de l'air qui respecte les seuils recommandés pour le dioxyde d'azote, les particules fines (PM10 & PM2.5), et l'ozone. Les niveaux 6 à 10 indiquent un risque plus ou moins important pour la santé.

Consultez l'indice de qualité de l'air sur qualitedelair.brussels



#### Plan de développement de Sibelga : votre avis compte !

Le Plan de développement est une étape essentielle pour nous permettre de répondre aux défis de la transition énergétique – pensez à l'électrification de la mobilité, l'avenir du chauffage, l'augmentation de la production décentralisée, les réseaux intelligents, etc. - et aux besoins futurs de nos clients. Il définit les investissements nécessaires pour atteindre nos objectifs. Du 10 mai au 10 juin 2023, BRUGEL organise une consultation publique pour recueillir les avis des différentes parties prenantes – VOTRE AVIS! – sur le texte. Une fois approuvé par le gouvernement, il sera mis en œuvre par Sibelga pour assurer une distribution d'énergie sûre, fiable et abordable à tous les Bruxellois.

Donnez-nous votre avis sur sibelga.be/consultation-publique

#### Vous avez dit « vélotafer » ?

« vélotafer », aller à vélo au travail, a été élu « mot de l'année 2022 » par un jury RTBF/Le Soir, parmi les mots



C'est le nombre d'inscrits à notre newsletter Energuide, à l'heure d'écrire ces lignes. Vous n'en faites pas encore partie? Pour recevoir nos conseils énergie et nos news de saison, chaque mois dans votre boîte e-mail, c'est par ici :

- > energuide.be, cliquez sur
- « S'inscrire à la newsletter », en bas à droite de la page d'accueil.



## Difficulté de paiement : que faire ?

Vous êtes client résidentiel ? Vous avez des difficultés financières et votre fournisseur vous a envoyé une mise en demeure ? Si vous répondez aux conditions d'octroi, le contrat avec votre fournisseur commercial sera suspendu et Sibelga vous fournira gaz et électricité au tarif social. Les tarifs sociaux sont désormais fixés pour 3 mois (voir ci-contre).

- → pour plus d'infos, appelez le SPF Économie au 0800 120 33
- → economie.fgov.be \( \omega\) tarif social



#### Voici les tarifs sociaux appliqués :

	Prix de l'électricité hors TVA 21 %	Prix du gaz hors TVA 21 %
Prix normal	0,2904 €/kWh	0,0385 €/kWh
Prix bihoraire jour	0,2999 €/kWh	
Prix bihoraire nuit	0,2425 €/kWh	
Prix exclusif nuit	0,1767 €/kWh	

Tarifs valables du 1er avril 2023 au 30 juin 2023 inclus, hors cotisation fédérale et surcharges en application de l'arrêté ministériel du 28/03/19.